

PRIX DE PARTENARIAT CCATM-POLICE

Instructions de mise en candidature

Prix reconnaissant les initiatives policières en vue de faire des routes canadiennes les plus sûres au monde

À propos du prix

Le Prix de partenariat CCATM-Police rend hommage aux réalisations d'un agent (d'une agente) de police, d'une unité de police ou d'un Service de police dans son ensemble quant à l'établissement de rapports clés avec des agences privées ou gouvernementales affectées à la sécurité du transport motorisé à l'échelle locale, régionale, provinciale/territoriale ou nationale. L'objectif du prix : identifier et reconnaître les efforts des services de police envers la mise sur pied de partenariats notables en vue de réduire les blessures et épargner des vies tout en accroissant la sensibilisation au sein de la collectivité policière et du public afin de faire en sorte que les routes canadiennes deviennent les plus sûres au monde d'ici la fin de l'année 2010.

Le prix requiert la mise au point de partenariats soutenus. La Vision sécurité routière 2010 du CCATM vise à sensibiliser tous les acteurs aux problématiques de sécurité routière et à améliorer la collaboration et la coopération entre les agences. Il est primordial que la collectivité policière entretienne des rapports stratégiques et travaille en équipe avec ses partenaires en sécurité routière afin de rendre plus sécuritaires les déplacements sur la route. Les mises en candidature pour le prix ne requièrent pas de données sur les statistiques de réduction de blessures ou du nombre de vies humaines épargnées, mais elles devraient illustrer quels bénéfices ont été réalisés et quelle tournure ont pris ces partenariats grâce à cette relation de travail.

Au sujet du CCATM

Le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCATM) est un partenaire clé de la Vision sécurité routière 2010 en offrant une direction stratégique et en oeuvrant à l'atteinte des objectifs de la vision à l'échelle nationale. Le CCATM relève du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière. Ses membres comprennent des représentants des provinces et territoires et du gouvernement fédéral responsables de la gestion des conducteurs, des véhicules et de la sécurité du transport sur route et autres intervenants de la sécurité routière, dont des hauts dirigeants de la police.

Le CCATM encourage la collectivité policière à contribuer et participer activement à ses comités permanents et à ses groupes de travail par le biais d'une adhésion corporative. Les représentants de la police ont l'occasion de faire valoir leur expertise lors de fréquents appels-conférence nationaux et en participant à l'Assemblée annuelle ainsi qu'aux réunions automnales des comités permanents de l'organisme.

Le CCATM comporte trois comités permanents qui rassemblent des hauts dirigeants de chacune des administrations au Canada ainsi que des représentants du gouvernement fédéral; les membres associés peuvent aussi prendre part aux réunions. Divers groupes de travail sont créés afin de mettre au point des politiques administratives et opérationnelles, des stratégies et des programmes et, en certains cas, de mener de la recherche ciblée afin de concevoir une législation type qui puisse traiter de problématiques critiques en sécurité routière.

Le **Comité permanent sur la conformité et la réglementation** (C&R) s'occupe des activités de conformité des programmes se rapportant aux conducteurs commerciaux et aux exigences des véhicules commerciaux, au transport de marchandises dangereuses et à l'exploitation des transporteurs routiers afin d'en arriver à des règlements et programmes de conformité normalisés dans toutes les administrations.

Le **Comité permanent des administrateurs de conducteurs et véhicules** (C&V) traite de tout ce qui touche à l'immatriculation et à la gestion des véhicules motorisés, aux normes et inspections de véhicules légers ainsi qu'à la gestion des conducteurs.

Le **Comité permanent sur la sécurité routière – recherche et politiques** (SR) coordonne les initiatives fédérales, provinciales et territoriales en matière de sécurité routière, formule des recommandations qui appuient ces programmes et développe l'expertise et des stratégies visant à prévenir les collisions routières et à en réduire les conséquences.

Ces dernières années, le partenariat entre le CCATM et la police a aussi progressé en ce que des problématiques et des propositions mises de l'avant par le CCATM ont été l'objet de discussions au sein du Comité de la circulation routière de l'Association canadienne des chefs de police ainsi qu'à l'occasion du lancement annuel de la Semaine de la sécurité routière au Canada. De plus, la collaboration policière en matière d'initiatives de première ligne en contrôle routier et en sensibilisation/éducation du public aide le CCATM à obtenir des données de recherche et de collisions pour ses activités et vient renforcer toujours davantage les liens entre le CCATM et les forces de police.

L'Assemblée annuelle du CCATM s'avère aussi une excellente occasion d'établir et d'entretenir des contacts avec les hauts dirigeants de la sécurité routière des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le cadre du plus important rassemblement du genre au pays. Les participants comprennent les administrateurs des bureaux d'immatriculation, gestionnaires des programmes de sécurité routière, décideurs chargés de réglementer le transport commercial, experts en sécurité routière et autres intervenants du monde de la prévention routière au pays, notamment policiers, professionnels du secteur de la santé ou encore fournisseurs et vendeurs au sein de la collectivité des conducteurs et véhicules. Pour en savoir plus long sur l'Assemblée annuelle du CCATM et sur les organismes qui participent à l'exposition, rendez-vous au site web du CCATM au www.ccmta.ca.

Critères de présentation et admissibilité

Admissibilité :

Nous invitons la collectivité policière à soumettre leurs candidatures selon ce qui suit :

- Les agents de police canadiens assermentés et à temps complet des ordres fédéral, provincial ou municipal sont admissibles.
- Les personnes ou groupes (division, section, détachement) sont admissibles.
- La candidature doit être endossée par un supérieur.
- Vous trouverez des renseignements sur la Vision sécurité routière en vous rendant au www.visionsecuriteroutiere.ca.

Présentation :

- Les mises en candidature doivent être rédigées sur papier en-tête du corps policier.
- Les mises en candidature doivent parvenir au CCATM en format électronique seulement.
- Six pages au maximum. Format du papier : 8½ x 11 pouces, dimension de la police : 11 points (minimum).
- Indiquez le nom du répondant qui acceptera le prix (même s'il s'agit de la candidature d'un groupe).

Teneur de la mise en candidature

1. Les mises en candidature doivent décrire le partenariat stratégique qui a été créé, entretenu et rehaussé par le biais d'une interaction de la collectivité policière avec des partenaires en sécurité routière locaux, régionaux, provinciaux ou nationaux du secteur gouvernemental ou privé.
2. Les mises en candidature doivent clairement identifier quelles retombées ces partenariats ont engendrées afin d'atteindre les objectifs de l'engagement canadien – se doter des routes les plus sûres au monde.
3. Les mises en candidature doivent démontrer un engagement efficace et continu tout au cours de l'année 2009 envers la réalisation de la Vision sécurité routière voulant faire des route du Canada les plus sûres au monde d'ici la fin de l'année 2010.

Le Prix de partenariat CCATM-Police servira précisément à rehausser le partenariat au sens large entre la police, le CCATM et leurs partenaires fédéraux/provinciaux/territoriaux. Grâce à leur travail conjoint et à un dialogue libre, tous les partenaires peuvent jouer un rôle de premier plan afin de contribuer à faire des routes canadiennes les plus sûres au monde.

Les mises en candidature qui ne répondent pas aux exigences susmentionnées seront disqualifiées.

Toutes les mises en candidature deviennent la propriété du CCATM et seront postées au site web de l'organisme après le concours.

Comment soumettre une candidature

Les mises en candidature doivent être envoyées en format électronique (seulement) **d'ici le 1^{er} mars 2010** à l'attention de :

Valerie Todd
Gestionnaire de projets
Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé
2323, boul. Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1G 4J8
Tél. : (613) 736-1003, poste 251
Courriel : vtodd@ccmta.ca

Toute demande de renseignements devrait aussi être envoyée à Mme Todd.

Évaluation et présentation

Le comité de sélection sera composé du président du CCATM, de la directrice des programmes, des présidents des trois comités permanents et de deux représentants de la collectivité policière et membres associés du CCATM.

Le ou les gagnants seront avisés le 2 avril 2010.

Le prix sera présenté lors du Banquet provincial de l'Assemblée annuelle du CCATM à Fredericton (Nouveau-Brunswick) le 18 mai 2010.

Le gagnant (ou leur représentant dans le cas d'un groupe) verra ses dépenses payées pour assister à la remise du prix dans le cadre de l'Assemblée annuelle du CCATM, du 16 au 20 mai 2010.